

L'an deux mille sept, le vingt-six novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel DUFERMONT, Maire :

Etaients présents : Mesdames LESAFFRE, PALA, STRUZIK, VERCRUYSSSE
Messieurs Michel DUFERMONT, Jean-Jacques BLONDEL, COMPAGNE, LARUELLE, Jean-Marie LEPERS, René LEPERS, THIEFFRY

Absents excusés : Madame FRUIET
Messieurs DERIVAUX, HENNEBELLE, TIBERGHIE

Absents : Madame LEGRAND
Messieurs Patrick BLONDEL, DUVILLIERS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Monsieur Albert LARUELLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DESIGNATION D'UNE ENTREPRISE POUR L'EFFACEMENT D'UNE LIGNE MOYENNE TENSION (du PRIEURE au Chemin Chasse des Cavernes)

Conformément à la législation en vigueur, un avis de consultation a été lancé (procédure adaptée : article 28 du code des marchés publics) pour désigner une entreprise pour l'effacement de la ligne moyenne tension. Suite à l'invitation de Monsieur le Maire en date du 22 octobre 2007, la Commission d'Appels d'offres s'est réunie le 29 octobre 2007 à 9 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes et procéder à l'attribution du marché.

Monsieur le Maire rappelle que cette dépense et son financement ont été inscrits au budget primitif 2007 et ce dans la fonction investissement.

Trois enveloppes sont parvenues avant la date limite fixée au vendredi 19 octobre 2007 à 12 heures. Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offre, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de la société FORCLUM pour un montant de 29 210 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché

CESSION A LA COMMUNE D'UN TERRAIN DE 1 519 m² (PARKING PRES DE L'ECOLE DU SACRE CŒUR) POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un nouveau parking qui permettra à un certain nombre de riverains de la Grand Rue de pouvoir stationner leurs véhicules et également permettre de déposer les enfants à l'école du Sacré Cœur en toute sécurité. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à l'achat d'une parcelle de 1 519 m² vendue à l'euro symbolique par Monsieur Guislain GILBERT.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune ainsi que la remise en état de la clôture.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir :

- Se prononcer favorablement en vue de l'acquisition de ce terrain.
- De l'autoriser à signer les actes authentiques devant notaire ;
- D'inscrire la dépense au budget.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte.

DESIGNATION D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA RENOVATION DE LA PLACE DE L'EGLISE

Conformément à la législation en vigueur, un avis de consultation a été lancé (procédure adaptée : article 28 du code des marchés publics) pour désigner un bureau d'études pour la rénovation de la Place de l'Eglise. Suite à l'invitation de Monsieur le Maire en date du 13 novembre 2007, la Commission d'Appels d'offres s'est réunie le 19 novembre 2007 à 9 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes et procéder à l'attribution du marché.

Monsieur le Maire rappelle que cette dépense et son financement ont été inscrits au budget primitif 2007 et ce dans la fonction investissement.

Deux enveloppes sont parvenues avant la date limite fixée au mardi 13 novembre 2007 à 12 heures. Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offre, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de Sylvaine DUVAL, Paysagiste Conseil pour un montant d'honoraires forfaitaire à un taux de 7,9 %.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU LOCAL ANIMATION, PERMANENCES SOCIALES, CLUB DES AINES ET BIBLIOTHEQUE, DESIGNATION D'UN BUREAU DE MISSION SPS ET D'UN BUREAU DE CONTROLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 18 décembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de lancer un programme d'investissement pour la construction d'un bâtiment destiné à regrouper les services destinés à la personne et à l'animation. Cette dépense et son financement ont été inscrits au budget primitif 2007 et ce, dans la section investissement.

Conformément à la législation en vigueur, un avis de consultation a été lancé (procédure adaptée : article 28 du code des marchés publics) pour désigner un bureau de contrôle et un bureau pour mission SPS.

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire en date du 13 novembre 2007, la Commission d'appels d'offres s'est réunie le 19 novembre 2007 à 9 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes et à l'attribution des marchés. Monsieur le Maire rappelle que cette dépense et son financement ont été inscrits au budget primitif 2007 et ce dans la fonction investissement.

➤ DESIGNATION D'UN BUREAU DE MISSION SPS

Trois enveloppes sont parvenues avant la date limite fixée au vendredi 9 novembre 2007 à 12 heures. Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offre, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de la société QUALICONSULT SECURITE pour un montant H.T. de 3 650 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

➤ **DESIGNATION D'UN BUREAU DE CONTROLE**

Deux enveloppes sont parvenues avant la date limite fixée au vendredi 9 novembre 2007 à 12 heures. Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offre, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de la société QUALICONSULT SECURITE pour un montant H.T. de 3 700 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

REHABILITATION ECOLE PASTEUR – AVENANTS AU MARCHE

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation de l'école PASTEUR, il y a lieu, suite à des prestations supplémentaires rendues nécessaires de signer des avenants avec les sociétés suivantes :

➤ **Lot n° 2 (STERREC) et Lot n° 3 (STM) – Avenants n° 1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que qu'il y a lieu de prendre une délibération l'autorisant à signer ces avenants.

- **Lot 2 : STERREC**
Objet de l'avenant : plus value pour couverture chaude pour un montant HT de 10 947,04 €.
- **Lot 3 : STM**
Objet de l'avenant : plus value pour ajout d'imposte au dessus des portes et suppression habillage verticaux intérieurs pour un montant HT de 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour la passation de ces avenants et autorise Monsieur le Maire à signer ceux-ci.

➤ **Lot n° 1 : LOUBERT – Avenant n° 1**

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appels d'offres s'est réunie le lundi 19 novembre 2007 à 9 heures 30 en Mairie. A l'unanimité, les membres de la commission ont émis un avis favorable pour l'avenant n° 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour la passation de cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR ASSURER LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA MODIFICATION DU POSTE « CREPLAINE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour pallier au problème de tension électrique dans la zone « Créplaine », il y a lieu de modifier le poste « Créplaine » actuel en poste 4 UF et reprise HTA souterrain.

La D.D.A.F. du Nord peut nous prêter assistance sous la forme d'une mission de maîtrise d'œuvre comprenant les éléments suivants :

- ACT : assistance pour la passation des contrats de travaux
- VISA : visa
- DET : direction de l'exécution des travaux
- AOR : assistance pour opérations de réception.

La rémunération du maître d'œuvre s'élèverait à 2 306 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.
- Accepte d'inscrire la dépense au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter le dossier de financement correspondant.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A EDF A TITRE DE SERVITUDE AU PROFIT DU RESEAU D'UNE PARCELLE SISE RUE DE CREPLAINE POUR L'IMPLANTATION DU POSTE PAC 4 UF

Dans le cadre de la transformation du poste « Créplaine », il y a lieu de signer une convention de servitude avec Electricité de France. Cette convention a pour objet de concéder à EDF à titre de servitude au profit du réseau un emplacement de 5 m X 3.50 m soit 17,50 m² environ et inclus dans la parcelle n° 496 – Section B au cadastre de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

PROJET DE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AERODROME DE LILLE-LESQUIN

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une décision de révision du Plan d'Exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Lille-Lesquin a été prise par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2007. De nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont modifié le Code de l'Urbanisme :

- . En introduisant un nouvel indice pour définir les limites des zones A, B et C des PEB.
- . En instituant une nouvelle zone de bruit D dans laquelle toutes les constructions sont autorisées sous la seule condition de faire l'objet de mesures d'isolation acoustique.
- . En permettant à l'intérieur des zones C des PEB de délimiter des secteurs où des opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain peuvent être autorisées, à condition qu'elles n'entraînent pas une augmentation de la population soumise aux nuisances sonores. Ces zones peuvent être définies au cours ou après la procédure de révision ou l'élaboration des PEB.

REGULARISATION DE COTISATIONS CNRACL D'UN AGENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la régularisation du dossier de Madame Marie-Agnès COUQUE, la commune est redevable au regard de la CNRACL de la somme de 71,07 € représentant le montant des contributions normales dues au titre des services régularisés rendus auprès de notre collectivité pour la période allant du 01/05/1967 au 30/04/1968.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la régularisation du paiement de la cotisation à la CNRACL.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET A
COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2008 ET INSCRIPTION DE LA DEPENSE AU BUDGET**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et ce, à compter du 1^{er} janvier 2008.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

DECISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe que, compte tenu qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédit et afin de pouvoir effectuer le règlement de factures, le Conseil Municipal doit autoriser par décision modificative les virements suivants :

SECTION INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	NATURE	AFFECTATION	DESAFFECTATION
10	10223	398.00	
20	202	1 876.99	
21	2111		1 876.99
21	2152	5 648.19	
21	21532		10 000.00
21	21538		107 417.40
21	2158	358.80	
21	2183		2 906.24
21	2184		398.00
21	2188	2 547.44	
23	2313-5	101 769.21	
23	2313-6	10 000.00	
TOTAL		122 598.63	122 598.63

SECTION FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	NATURE	AFFECTATION	DESAFFECTATION
TOTAL			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES :

- **CONCESSION AU COLUMBARIUM**

DEMANDE DE PARTICIPATION AU JOURNAL « LE PETIT MONDE DE PASTEUR »

Monsieur le Maire rappelle que ce journal est le bulletin de correspondance que les parents bénévoles de l'École Publique Pasteur ont mis en place en partenariat avec les enseignants et les enfants afin de communiquer avec l'ensemble des habitants de Camphin en Pévèle. Le comité de rédaction sollicite la commune pour l'obtention d'une participation financière pour l'impression du journal.

Monsieur le Maire propose de fixer cette subvention exceptionnelle à 400 €. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

DEMANDE DE CAUTION POUR UN EMPRUNT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DIOCESE DE LILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'enseignement Catholique Diocèse de Lille – Association Foncière du Pévèle Mélançois (AF.P.M) par lequel il sollicite la commune pour qu'elle puisse se porter caution à hauteur de 100 % pour l'emprunt de 530 000 € que l'AFPM va devoir emprunter dans le cadre de la construction des nouveaux locaux de l'école du Sacré Cœur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

QUESTIONS POSEES PAR MONSIEUR JEAN-JACQUES BLONDEL

- Monsieur Jean-Jacques BLONDEL souligne le problème des caniveaux et piquets de la Grand Rue et sur le fait que ceux-ci ne sont pas nettoyés. Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage des caniveaux doit être effectué par les riverains (Monsieur Jean-Louis THIEFFRY propose de remettre à Monsieur BLONDEL un article sur l'obligation des habitants de nettoyer les caniveaux devant leurs habitations). D'autre part, Monsieur le Maire informe que les piques seront nettoyés à la fin des travaux.
- Monsieur BLONDEL souhaiterait qu'une plaque de rue soit installée dans la carrière au bout de la rue de Créplaine. Monsieur le Maire demande à Monsieur LARUELLE de s'en charger et de remplacer, par la même occasion, celle de la résidence Beauséjour qui est cassée.
- Monsieur BLONDEL demande que chaque conseiller puisse compléter la première page (vœux 2008) de l'Echo n°80.
- Monsieur BLONDEL rappelle que par délibération en date du 12 février 2007, le Conseil Municipal a accepté que la société EMILE-WEB réalise le site internet de la commune. Monsieur BLONDEL a demandé une prestation supplémentaire à la société : intégration au sein de notre site internet du module de co-marquage avec service-public.fr (le portail de l'administration française géré par la Documentation Française). A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler la somme de 300 € HT pour cette prestation.
- Monsieur BLONDEL demande que soit inséré, dans le compte rendu du Conseil Municipal de ce jour, le texte suivant :
*« Mademoiselle, Mesdames et Messieurs,
Nous avons voté, il y a environ 6 mois la mise en place d'un site internet. Dès le début, et malgré mes nombreux appels à la mobilisation, mes nombreuses demandes, je n'ai senti un élan de solidarité dans cette mise en place. J'en suis désolé et navré, pour ne pas dire furieux du manque de motivation.
Heureusement que Jérôme (l'animateur du Cyber) m'a « prêté main forte », car malgré mes nombreuses heures passées des samedis après midi et certains dimanches (durant ce dernier mois), nous ne pourrions mettre à disposition ce site au public. Quelques personnes ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce site (Jean-Louis, Christine et deux personnes de Camphin). Malheureusement, les associations n'ont pas compris non plus l'intérêt qu'un site pourrait leur apporter ultérieurement ! Bref...*

Malgré la « pauvreté » de ce site, j'ai demandé à la société Emile Web de le publier pour le 1^{er} décembre prochain. Ce qui représente 3 mois de retard par rapport à mes objectifs.

Je demande officiellement à Monsieur le Maire, que Christine PECHOUR ait toute liberté pour maintenir ce site (avec mon assistance bien évidemment), et j'espère ardemment que d'autres se sentiront plus concernés dans cette réalisation. Je sollicite de votre part au moins un mi temps pour Madame PECHOUR dans les 3 mois qui viennent, pour donner de l'éclat à ce site.

Dois-je rappeler que ce site est la vitrine de notre village, et qu'il mérite beaucoup plus d'attention que par le passé. Dans un deuxième temps, c'est-à-dire après les élections, l'équipe municipale suivante pourra moduler cet emploi du temps en fonction des mises à jour à effectuer pour continuer la maintenance. Un site de qualité doit « vivre » pour être attractif. Je vous remercie pour votre attention.

· QUESTIONS POSEES PAR MADEMOISELLE EDITH VERCRUYSSSE

- A quelle date est prévue la fin des travaux ? Monsieur le Maire répond que ceux-ci devraient être terminés pour le 14 décembre 2007 (tout dépend du Conseil Général).
 - A quelle date sera mis en place le changement de régime de priorité dans la commune ? Celui-ci sera mis en place le 2 janvier 2008.
 - Melle VERCRUYSSSE a constaté que sur la tombe de Monsieur l'Abbé VERVACKE, les inscriptions sont effacées. Monsieur le Maire propose qu'un agent communal refasse cette inscription (comme faite précédemment sur le monument aux morts).
 - Melle VERCRUYSSSE souhaiterait le remplacement de la glace à la sortie du lotissement « Hameau du Vieux Saule ». Celle qui est installée actuellement est trop abimée et ne permet pas une bonne visibilité. Monsieur le Maire demande à Monsieur LARUELLE de prévoir son remplacement.
- Monsieur Jean-Marie LEPERS aimerait connaître la date à laquelle est prévue la réalisation du parking près de l'école du Sacré Cœur ? Monsieur le Maire informe que celui-ci devrait être réalisé en juillet/août 2008.
- Madame Ghislaine PALA rappelle le problème de chauffage au point jeunes. Par ailleurs, elle souligne le fait qu'à Camphin le point jeunes ne fonctionne pas, absence de jeunes (entre septembre et octobre 2007, un seul jeune s'y est présenté).

La séance est levée à 21 heures 05.